



COMMUNICATION

QUEL AVENIR POUR LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ DE LA RÉGION CENTRE ?

Rapporteur : Claude LEBEY

Séance plénière des 13 et 14 juin 2013

Contexte de la communication

La politique des pôles de compétitivité a été mise en place en 2004, suite à un diagnostic de déficit structurel de compétitivité de l'industrie française et en particulier au constat du cloisonnement des acteurs académiques et économiques de l'innovation, ce vecteur primordial de la croissance.

Une première phase d'évaluation des pôles a déjà eu lieu au premier semestre de 2008 : elle a permis de constater une bonne appropriation par les pôles des outils et des modalités de financement mis à leur disposition, elle s'est accompagnée d'un certain nombre de préconisations et a conduit au maintien de la politique des pôles de compétitivité en France.

Aujourd'hui au nombre de 73, les pôles de compétitivité ont été évalués pour la deuxième fois au premier semestre de 2012 par le consortium BearingPoint-Erdyn-Technopolis, afin d'apprécier l'opportunité d'une troisième phase de politique nationale de pôles. L'évaluation a été pilotée conjointement par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) et par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à l'attractivité régionale (DATAR).

Le rapport d'évaluation ainsi qu'une synthèse sont disponibles sur le site :

<http://competitivite.gouv.fr/la-2e-phase-2009-2012-de-la-politique-des-poles-dite-pole-20/l-evaluation-de-la-2e-phase-846.html>

A noter que les éléments présentés dans ces rapports ne révèlent pas l'identité des pôles.

Les pôles ont été évalués sur 8 critères :

- La stratégie du pôle.
- Les dynamiques collaboratives.
- L'animation de pôle et l'organisation de la gouvernance.
- L'articulation et le positionnement avec les autres acteurs et dispositifs de l'innovation et du développement territorial.
- Le développement des projets de R&D.
- Les projets structurants de l'écosystème d'innovation et de croissance des entreprises du pôle.
- Le développement de l'écosystème d'innovation et de croissance des entreprises du pôle.
- Les impacts du pôle.

Cette évaluation a mené au constat suivant pour l'ensemble des 73 pôles :

- La dynamique collaborative des pôles est mature et attractive. Ils ont joué un rôle important dans le rapprochement entre les acteurs de la recherche et les entreprises, mais aussi entre les PME et les grands groupes.
- Des effets importants sont à noter en matière de soutien aux innovations et au développement économique.
- Les pôles sont souvent plus orientés sur le soutien aux projets R&D que sur la mise en marché des innovations.

3 748 projets ont été labellisés par les pôles au cours de ces 4 dernières années : ils ont mobilisé une enveloppe de 5,7 milliards d'euros, dont 2,7 milliards de fonds publics, débloqués principalement par Oséo, l'ANR et le FUI (Fonds Unique Interministériel). Cependant, ils représentent à peine 1,5 % des brevets, 4,5 % des dépenses de R&D, et 5 % des créations d'entreprises innovantes. Par ailleurs, si les pôles ont été à l'origine de 2 500 innovations, seuls 977 brevets ont été déposés.

- La vision nationale des pôles est à revisiter en faveur d'une vision plus thématique, stratégique et locale.
- Le mode de pilotage de la politique nationale est apprécié mais trop complexe. Il n'impulse pas suffisamment de vision stratégique dans la politique des pôles de compétitivité.
- La logique de subsidiarité de l'action des pôles en faveur de l'écosystème d'innovation et de croissance est insuffisamment marquée.
- Les modalités de financement des projets de R&D collaboratifs du FUI¹ sont appréciées mais encore perfectibles.
- Des pôles dépendants des fonds publics : la part d'autofinancement reste assez faible, autour de 30 % en moyenne.

A la suite de cette évaluation, le gouvernement s'engage dans une troisième phase de la politique des pôles de compétitivité, en demandant aux pôles de rédiger une feuille de route et un plan d'actions pour les 6 années à venir, avec de nouveaux éléments à prendre en compte, tels qu'un impératif de 50 % de financements privés et un accent plus fort à mettre sur l'emploi et la formation.

¹ Fonds Unique Interministériel

Les pôles en région Centre

Au regard de cette évaluation, le CESER a souhaité s'emparer de la problématique à un niveau régional, de manière à mettre en lumière les grands enjeux de demain pour les pôles de compétitivité de notre territoire.

Les constats présentés dans ce document sont issus des rapports d'évaluation, des auditions réalisées par un groupe de travail CESER, ainsi que des appréciations du Bureau et des Commissions économie et formation du CESER.

La région Centre concentre 4 pôles de compétitivité sur les 73 pôles nationaux soit juste 5 % de l'ensemble des pôles. Aucun d'eux n'a été jugé "très performant" par l'évaluation. (Au niveau national, 20 pôles ont été jugés performants, soit près d'un tiers d'entre eux).

Le groupe de travail a reçu en audition un représentant de chacun des 4 pôles.

Cosmetic Valley

La Cosmetic Valley est le pôle le plus abouti des 4, avec 281 adhérents en 2011 dont 64 % de PME/TPE, 7 % d'ETI et 9 % de très grandes entreprises, ainsi que 24 organismes de recherche et/ou formation. Les entreprises du pôle représentent 45 000 salariés.

Ce pôle labellisé en 2005 a été jugé **performant** lors de l'évaluation. Tout en conservant un fort ancrage territorial, il poursuit son développement sur la Normandie et l'Ile-de-France. Il est bien identifié comme la porte d'entrée des projets cosmétiques et comme élément stratégique de marketing territorial. Le pôle développe de nombreuses collaborations formalisées avec d'autres pôles de compétitivité (PASS, Industries Agro-Ressource, Plastipolis), d'autres clusters et grappes d'entreprises à l'échelon régional et national (Glass Vallée, Shop-Expert Valley) et le Centre européen de la Dermocosmétologie) ainsi qu'à l'international (échanges techniques et scientifiques en Asie, assistance technique en Amérique du sud, projets de R&D en Amérique du nord, ...). La place des grandes entreprises Françaises sur ces continents constitue un atout majeur.

Le pôle, bien que positionné sur un secteur où il n'existe pas de laboratoires et de programmes dédiés à la cosmétique a enclenché une démarche de collaboration entreprise/recherche en s'appuyant sur des structures positionnées dans le champ de la santé mais la recherche/innovation ne se cantonne pas aux ingrédients mais également aux autres secteurs de l'entreprise. Une étude prospective emploi/qualification a été également conduite en 2011. Elle a mis en lumière les besoins de recrutement dans les 3 à 5 ans, ainsi qu'une nécessaire adaptation de la formation professionnelle continue, en offrant des formations plus ciblées et plus proches du terrain, ainsi qu'en anticipant mieux les besoins face aux difficultés de recrutement.

Les priorités pour le pôle : accentuer la démarche collaborative, développer le concept de la marque "France", proposer des outils d'excellence sur les territoires, créer une dynamique avec les PME, les clusters voisins, être le moteur de la filière française sur les cinq continents, le pôle a vocation à devenir

européen, voire mondial en participant par exemple au développement de pôles similaires en Asie.

« *L'avenir de la cosmétique passe par l'innovation, la sécurité et la performance des produits, mais aussi, à l'heure où le Végétal connaît un exceptionnel engouement, par le respect de l'environnement et la protection de la biodiversité.* » Jean-Luc Ansel, directeur de la Cosmetic Valley, 2013.

Quelques projets-phares...

→ **TOUT NATUREL**, Recherche de nouveaux composants d'origine végétale à propriété protectrice dans les produits cosmétiques

→ **COSMETOTEXTILES**, Créer le premier laboratoire privé européen dédié à la recherche et au développement des cosmétotextiles

→ **VIRTUAL SKIN SENSITIVATION**, tests alternatifs, en proposant une méthode innovante d'évaluation du pouvoir sensibilisant des molécules chimiques basée sur une plateforme intégrée *in vitro/in silico*

S2E2

Labellisé également en 2005 dans la catégorie "national" le pôle compte 122 adhérents en 2011(+ 34 % en 4 ans) dont 41 % de PME/TPE, 10 % d'ETI et 16 % de très grandes entreprises ainsi que 30 organismes de recherche et de formation. Les entreprises du pôle représentent 10 000 salariés.

Le pôle couvre les régions Centre et Limousin et s'étend progressivement jusqu'aux Pays de la Loire. S2E2 se veut le pôle de référence sur les technologies de l'électricité intelligente et des smart grids.

Le pôle a été jugé **performant**. Le degré de réalisation en 2011 du plan d'action 2010-2012 a été jugé plutôt positif (67 %).

Le développement durable est pris en compte à trois niveaux :

- ✓ Energies renouvelables notamment géothermie et éolien.
- ✓ Bâtiment durable.
- ✓ Intelligence embarquée (impact sur l'utilisation de l'énergie).

Le pôle augmente sa visibilité dans la plateforme bâtiment durable et dans le réseau des pôles énergie.

Quelques axes d'amélioration :

Mieux communiquer pour les projets R&D sur leur contribution aux objectifs environnementaux du Grenelle et de l'Europe (3x20).

Aller vers un autofinancement plus fort, garantir la pérennité du pôle.

Axer le travail sur les retombées du pôle : publications, brevets, emplois créés... et renforcer le suivi des impacts.

Des actions pour les prochaines années : continuer son extension sur les Pays de la Loire, mettre en place une politique de services, assurer le déploiement sur la géothermie.

Quelques projets-phares...

→ **ECOLINK**, Démonstrateur de systèmes de Maîtrise de la Demande Énergétique communiquant avec le réseau électrique.

→ **ENERSTOCK**, Stockage des ENR sur les réseaux électriques insulaires

→ **E MONITOR'AGE**, Prise en charge des personnes âgées dépendantes

→ **eLUMIERE**, Eclairage à Led Urbain Modulable Intelligent et Respectueux de l'Environnement

Elastopôle

Labellisé en 2007 dans la catégorie "national" le pôle compte 85 adhérents en 2011 dont 53 % de PME/TPE, 10 % d'ETI et 2 % de très grandes entreprises ainsi que 25 organismes de recherche et de formation. Les entreprises du pôle comptent 15 000 salariés.

Le pôle couvre les régions Centre, Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Ile-de-France.

Les axes thématiques ont été structurés autour de la chaîne de valeur du caoutchouc (sécurisation des matières premières, procédés de transformation, ...).

Le pôle a été jugé **moins performant** (15 autres pôles l'ont également été au niveau national) avec des marges de progrès lors de l'évaluation, notamment sur le critère relatif aux impacts du pôle. Cela s'explique surtout par la jeunesse du pôle, dont la maturité n'est pas encore arrivée à terme ; ainsi que par ses moyens mesurés.

Par ailleurs, le pôle s'appuie sur le SNCP (Syndicat National du Caoutchouc et des Pölymères) qui a eu besoin de temps pour trouver sa dimension de pôle.

De ce fait, une délégation de la gouvernance d'Elastopôle a été reçue en octobre 2012 à la DGCIS du Ministère du redressement productif pour évoquer les résultats de l'évaluation. Il a été convenu au terme des échanges qu'Elastopôle devait présenter rapidement son plan d'action pour 2013, et que le pôle bénéficierait d'un accompagnement renforcé pour aborder la phase 3 de la politique des pôles de compétitivité.

Les axes d'amélioration : Les adhérents du pôle doivent continuer à mieux appréhender les outils de financement, l'implication des PME dans les projets collaboratifs doit être poursuivie et renforcée, le développement durable doit être

incorporé dans l'ensemble des projets ; et le pôle doit résoudre la difficulté à intégrer l'Ile-de-France dans son pilotage et son fonctionnement.
De nouvelles orientations : un travail plus axé sur les polymères, le butadiène et ouverture sur le grand Ouest avec *Polymers Technologies* à Alençon. Les dimensions emploi et formations seront mieux prises en compte.

Quelques projets-phares...

→ **CANAOPT**, Développement de grades de caoutchouc naturel à variabilité réduite pour les applications antivibratoires permettant une plus grande qualité des pièces

→ **HUMEVERE**, Substitution des huiles végétales aux huiles d'origine fossile dans les formulations de matériaux polymères

→ **SILICONE LSR**, Favoriser l'émergence d'une filière française structurée sur le marché des silicones LSR

DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux)

Labellisé en 2010, le pôle compte 63 adhérents en 2011 dont 50 % de PME/TPE, 3 % d'ETI et 8 % de très grandes entreprises ainsi que 6 organismes de recherche et de formation.

Le pôle s'étend uniquement sur la région Centre.

Il se veut l'interlocuteur incontournable pour qui s'intéresse aux écotechnologies relatives à l'eau et ses milieux.

Le pôle a été jugé **performant** lors de l'évaluation.

La feuille de route a été jugée exemplaire au point de suggérer qu'elle pourrait servir de modèle au niveau national malgré une erreur dans le choix de consultants pour une mission d'assistance à son élaboration. La structure a travaillé dans l'urgence mais le diagnostic témoigne d'une bonne connaissance sectorielle et des enjeux du marché. La pratique de "faire vivre" la feuille de route a été appréciée d'autant qu'elle bénéficie aux adhérents et en particulier les PME.

L'audit précise que le décalage constaté sur 2011 aura sans doute des répercussions sur 2012 mais il ne justifie pas une appréciation négative.

Des axes d'amélioration : le pôle doit poursuivre sa politique d'attractivité afin d'accroître le nombre de ses adhérents dans les années à venir, l'implication des grandes entreprises et des réseaux de collectivité des acteurs de l'innovation doit être renforcée. En matière de formation-recherche, le pôle joue bien son rôle d'animateur. De même, la dimension du développement durable est bien intégrée dans les thématiques du pôle.

Des actions à mettre en place : une ouverture vers l'international, la création d'une dynamique entre universitaires et chefs d'entreprise, la structuration d'une filière de métrologie environnementale en Région Centre (perspective par ailleurs

ouverte par le CoRIT suite à l'AMI pour l'Université d'Orléans et le BRGM), une orientation vers les produits et les services d'avenir, concrétiser la coopération interpôles/clusters « eau » (Hydreos, Pôle eau, Biopôle, Eco-Origine...) Le pôle est par ailleurs en relation directe avec le pôle Végépolys sur un projet autour de l'irrigation raisonnée pour les cultures maraîchères.

Quelques projets-phares...

→ **AQUATEAM**, Outils innovants qui permettront aux gestionnaires de l'eau et au monde agricole de protéger la nappe de Beauce

→ **ZHART**, Développement et industrialisation des zones de rejet végétalisées (ZRV) en sortie de stations d'épuration (STEP) afin de les convertir en une véritable zone humide artificielle (ZHART)

→ **ECOSMETOCENTRE**, Recherche d'actifs cosmétiques dans des zones humides naturelles en région Centre

Au-delà des 4 pôles...

Il est à noter que d'autres pôles de compétitivité englobent la région Centre, sans y avoir leur structure opérationnelle ; c'est le cas de :

- **Végépolys** : pôle de compétitivité du végétal, couvre les Pays de la Loire et la région Centre. Son siège est à Angers.
- **ViaMéca** : pôle de compétitivité mécanique, s'étend sur les régions Auvergne, Rhône-Alpes, Limousin et partiellement Centre, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Son siège est à Clermont-Ferrand.
- **le Pôle Européen de la Céramique** : pôle de compétitivité autour des céramiques. Il couvre les régions Limousin, Centre et Midi-Pyrénées. Son siège se trouve à Limoges.

Ils ont tous les trois été jugés **performants** par l'évaluation. Ils représentent une véritable chance pour les acteurs économiques de la région Centre, qui peuvent ainsi bénéficier d'un réseau déjà constitué, et partager leurs problématiques avec d'autres acteurs déjà habitués à travailler ensemble. La région Centre doit donc soutenir activement la participation des acteurs régionaux dans ces pôles de compétitivité et ceux qui pourraient être identifiés plus tard.

Enjeux et perspectives

- Les pôles de la région Centre ne concentrent que très peu des financements sur le total des pôles nationaux, leur envergure reste assez limitée, excepté pour la Cosmetic Valley. La Région pourrait d'ailleurs envisager de réaliser elle-même une évaluation de ses pôles, au regard des politiques économiques régionales.
- En région Centre, on est encore loin d'une dynamique collaborative mature telle qu'elle est présentée dans l'évaluation. Le pôle le plus avancé sur ce point reste la Cosmetic Valley. Pour les autres, la marge de progrès est encore très large mais les pôles nécessitent un accompagnement pertinent de la part de l'Etat et de la Région pour se développer dans les prochaines années.
- La coopération entre le président et la structure du pôle est un élément fondamental et gage de la réussite du pôle. L'animateur du pôle doit être un véritable manager de réseau.
- Un rapprochement est à réfléchir avec d'autres pôles, ou entre pôles et clusters. La dynamique ne doit pas s'arrêter aux seuls pôles, ceux-ci doivent interagir entre eux, et avec d'autres grappes d'entreprises. On peut ici envisager par exemple le rapprochement entre le pôle de compétitivité Medicen (Ile-de-France) et le pôle Pharma (région Centre). De plus, les pôles ont besoin des clusters pour au moins que les entreprises du pôle trouvent des fournisseurs de proximité (de profession et/ou territoriale).
- La présence de grands groupes au sein des pôles de compétitivité reste fondamentale pour ces derniers, au moins pour permettre une bonne animation des partenaires. Il faudrait réussir à impliquer davantage les grandes entreprises dans les dynamiques des pôles sans pour cela nuire à son indépendance.
- Les pôles de compétitivité doivent être visualisés comme des segments qui s'inscrivent dans des filières plus larges en amont et en aval. Les CSFR² doivent tenir compte des pôles de compétitivité, mais l'Etat ne doit pas exiger que la filière soit à proximité des pôles.
- A partir des conclusions de l'étude, l'Etat souhaite désormais que 50 % des financements des pôles soient des financements privés. Il est évident qu'il faille augmenter la participation privée aux financements des pôles, mais mettre la même limite à tous les pôles ne semble pas pertinent : les niveaux de maturité, ainsi que la composition des pôles diffèrent, ce qui implique une distribution des financements différente selon les cas.
- Le récent programme des Investissements d'Avenir va impacter directement les pôles de compétitivité régionaux : S2E2 pour Géodnergie, Greenerb@t, la Cosmetic Valley sur des projets de formation innovants tels que EDIFICE, INNOVENT-E...; de même que les projets

² Comités Stratégiques de Filière Régionaux

proposés dans le cadre de l'AMI (Conditions Extrêmes au Centre avec le pôle DREAM par exemple). Le projet Skinnovalys (Centre européen de recherche sur la peau, la cosmétique et le bien-être) implique également le pôle Cosmetic Valley, se doit d'être approfondi afin de pouvoir éventuellement bénéficier du soutien de l'AMI.

Ces projets représentent une opportunité à saisir pour l'ensemble des pôles. Cependant, peu de communication est faite par la Région autour de ces projets, et de manière plus globale autour des projets menés par les pôles de compétitivité.

- Le message national est clair pour la suite de la politique des pôles de compétitivité : il faut passer de l'usine à projet à l'usine à produits. Le CESER partage entièrement cet avis : le pôle de compétitivité doit être présent pour accélérer, amplifier le phénomène de création de valeur ajoutée.
- Il est indispensable d'associer les hommes au développement des produits, des technologies et des process : les problématiques de compétences se posent. L'Etat encourage d'ailleurs très fortement les pôles à aller dans cette voie. Néanmoins, il reste toujours difficile de quantifier les impacts d'un pôle sur les compétences, ou encore sur les emplois créés ou à venir.
- Les auditions ont mis en lumière un besoin croissant de mécanisation, d'équipements nouveaux : la Région pourrait réfléchir sur ce sujet, avec pourquoi pas un « plan machines-outils » tel qu'il a pu être fait au niveau national auparavant.
- Il est apparu au cours de ces auditions que certains domaines transversaux concernent les quatre pôles de compétitivité, ainsi qu'un grand nombre de clusters et de filières régionales, tels que la métrologie ou encore la géothermie. Une coopération renforcée est donc à encourager entre les différentes structures : la Région pourrait inciter à des rapprochements et impulser une dynamique d'échanges entre les pôles.
- Un rôle de la Région renforcé, une association des collectivités territoriales privilégiée seraient largement appréciés. La Région aurait tout intérêt à s'appuyer sur les pôles de compétitivité, plus que sur des mesures disparates pour développer l'emploi en région. Il faut cependant veiller à ce que cela ne constitue pas un objet de complexification supplémentaire.

Annexe 1 : Données-clés sur les pôles de compétitivité en région Centre

	<i>Cosmetic Valley</i>	<i>S2E2</i>	<i>Elastopôle</i>	<i>Dream</i>
Date de labellisation	2005	2005	2007	2010
Régions couvertes	Centre, Haute-Normandie, Ile-de-France	Centre, Limousin	Centre, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Ile-de- France	Centre
Budget de fonctionnement	2 300 k€	entre 650 et 680k€	650 k€	650 k€
Equipe d'animation (ETP)	8	6,9	4,15	6,5
Nombre d'adhérents	281	121	85	62